

# **VILLE DE PORTNEUF**

## **AVIS PUBLIC**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION**

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2017, à 19h30, au Carrefour municipal situé au 500, rue Notre-Dame, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur le lot 2 979 866 sis au 1351, rue Saint-Charles, portant le matricule 9976-46-8145.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre de déroger à l'article 6.1.2 concernant l'orientation parallèle au chemin et à l'article 6.2.2.1 concernant la marge de recul avant à 8.37 mètres au lieu de 10 mètres (dans l'ancien règlement la marge était à 9 mètres).

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

**DONNÉ** à Ville de Portneuf, ce 18 août 2017.

France Marcotte  
Greffière